

COMMISSION DEPARTEMENTALE DE L'ARBITRAGE DU MORBIHAN

PROCES-VERBAL de la Réunion des Observateurs du 1^{er} septembre 2018

Siège du District Football du Morbihan

Président : Frédéric Lopez

Présents : Yoann Pillet, Jean-Pierre Ecorchard, Christian Bernard, Yannick Jan, Cyrille Guerrier, Gilbert Le Goff, Jacky Le Houarner, Gérard Garin, Yannick Jan, Christophe Roussat, Thomas Guihard, André Racouet, Jean-Paul Le Brise, André Héno, Francis Lopez, Alain Gouguec, Yves Guillard, Hervé Cospérec, Jean-Yves Daniel, Richard Le Moller

Invité : Julien Niol

Absents excusés : Noël Le Gleut, Pierrick Guillemot, Jean-Pierre Le Bot, Jérémy Ruaut, Gilles Briend, Christophe Clodic, Michel Rouxel, Pierre Courtaillac, Joël Le Gouic, Benoît Bourhis

L'ensemble des observateurs s'associe à la peine de la famille de Jacques Hellec, décédé.

Préambule

Remerciements aux observateurs, et aux actions menées depuis plusieurs saisons ; bienvenue aux nouveaux observateurs (Richard Le Moller, Jean-Paul Le Brise), présents ce jour.

Les observations répondent à un objectif de notre commission : détecter les talents pour les faire progresser notamment.

Attente d'une posture aidante (cf. sujet présenté par Christophe Roussat).

Attente de neutralité dans les propos et les rédactions de rapports.

Respect des modes opératoires :

- Systématiser l'interface avec « mon compte fff » <https://www.fff.fr/myfff/>
- Utiliser le support papier uniquement pour les rencontres de ligue observées par des observateurs district.

Se conformer aux consignes de fonctionnement des désignateurs :

- Francis Lopez pour les jeunes
- Yannick Jan pour les séniors.

Se conformer aux procédures de gestion de remboursements suggérées par Christian Bernard.

Postures de l'observateur

Sujet porté par Christophe Roussat

Interface MyFFF

Sujet porté par Yoann Pillet.

Chaque observateur doit avoir un compte « MyFFF », opérationnel.

Consignes de fonctionnement

Sujet porté par Francis Lopez et Yannick Jan :

- Doubler les notifications d'indisponibilités ;
- Mettre la note de 0 en bas du rapport universel informatisé ;
- Systématiser le rapport universel (sauf les observations d'arbitres de district en championnat de ligue : cas d'un contrôle conseil en R3, cas des JAD en championnats de ligue) ; utiliser la fiche observation transmise par Yoann Pillet, à l'issue de la réunion ;
- La note 16 est le maximum pouvant être attribué en championnat jeunes ;
- La note 14 en examen est promotionnelle ;
- La note 15 en observation est promotionnelle ;
- La note promotionnelle fait l'objet d'une modification de classement temporaire, dans FOOT 2000 ; l'arbitre est classé dans sa division de référence, en fin de saison ;
- Les jeunes arbitres, qui plus est débutants ou potentiels, peuvent être observés plusieurs fois/saison ;
- Les non promotionnables seniors ne sont pas nécessairement observés chaque saison.

LE PRESIDENT DE LA C.D.A,

Frédéric LOPEZ

LE SECRETAIRE DE LA C.D.A,

Christophe ROUSSAT

LE PRESIDENT DU DISTRICT

Bruno LE BOSSER